



VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE JEUNESSE

FB/VB/SB/SG

DECISION N° 22-07071

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU la délibération N°2022-01/02-01 du 15 février 2022 ayant pour objet « POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

VU le 4^{ème} alinéa dudit article,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour la location de l'exposition culturelle et artisanale « Mode d'emploi pour l'emploi »

CONSIDERANT la proposition faite par l'organisme Créa Diffusion, représenté par Bernard LAVIDALIE

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°2022C58 « Exposition culturelle et artisanale « Mode d'emploi pour l'emploi » » est attribué à la société CREA DIFFUSION, sis 4 chemin de la Garenne – 33620 MARSAS.

Le contrat est conclu pour un montant de 453,64 € HT soit un montant de 499 € TTC et pour une durée courant du 10 septembre 2022 au 18 septembre 2022.

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220905-22_07071-AI
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220905-22_07071-AI
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 5/9/2022

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220905-22_07071-AI
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022



CONTRAT DE RÉSERVATION
EXPOSITION CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE
« MODE D'EMPLOI POUR L'EMPLOI »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

A) Créa Diffusion, représenté par Bernard Lavidalie
4 Chemin de la Garenne - 33620 Marsas

B) Madame, Monsieur Frédéric BOUCHE
Adresse Mairie de Villepauis, 32 rue de RUSÉ 91240 Villepauis
Agissant en qualité de Maire

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

L'exposition culturelle et artisanale « Mode d'emploi pour l'emploi » est confiée
du 10/09/2022 au 18/09/2022 à villepauis

Composition

- Quarante six panneaux
- . 16 panneaux : textes à plusieurs niveaux de lecture animés par des compositions graphiques, des schémas, des photographies ou des bandes dessinées
- . 30 panneaux : informations complémentaires et résumés,
- Quatre films
- Un livret de visite
- Un dossier de presse
- Un dossier pédagogique.

Aux conditions suivantes (cocher la case de votre choix, tarif dégressif selon durée) :

- 340 euros ttc pour 9 jours d'exposition (livraison le jeudi, exposition 1 week-end + 5 jours + 1 week-end, retour le lundi ou le mardi suivant à votre convenance)
- 540 euros ttc pour 2 semaines + 1 week-end
- 780 euros ttc pour 3 semaines + 1 week-end
- 980 euros ttc pour 4 semaines + 1 week-end
- Devis pour durée supérieure à 4 semaines ou pour achat (nous consulter)

CONDITIONS GÉNÉRALES

A) Publicité

Le contractant reçoit gratuitement deux mois avant l'exposition :

- un dossier de presse (avec modèles de lettres d'information pour presse, scolaires ou centres de vacances, associations..., carte d'invitation, affiche...)
- un dossier pédagogique très complet avec des conseils pour les animateurs et les enseignants et des jeux questionnaires adaptés aux différentes tranches d'âge des publics concernés.

Le support numérique permet d'adapter les dossiers.

4 Chemin de la Garenne - 33620 Marsas - Tél. 05 57 58 58 00
E-mail : expo@creadiffusion.com - Site : www.creadiffusion.com

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220905-22_07071-AI
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

B) Transport

La participation forfaitaire du contractant aux frais de transport aller-retour est de 159 euros ttc. Le contractant n'aura rien à régler, ni à la réception, ni à la réexpédition. Le transport sera facturé séparément.

Réception : l'exposition est livrée à domicile par transport routier.

Réexpédition : l'exposition est reprise à domicile par transport routier. Créa Diffusion vous téléphone dans la semaine qui précède le retour pour vous confirmer le passage du transporteur.

C) Jour de livraison (exemple)

Pour un début d'exposition un samedi matin (avec possibilité de vernissage le vendredi soir), l'exposition vous est livrée le jeudi. Par sécurité la journée du vendredi est laissée en battement.

Des modalités particulières de livraison peuvent être prévues sur demande.

D) Installation

L'exposition est mise en place par le contractant. Un inventaire détaillé et chiffré est joint à l'envoi et fait l'objet d'un contrôle à l'arrivée et au retour.

OPTION

Assurance : le contractant prend en charge la responsabilité de l'assurance du matériel et des objets composant l'exposition. Dans le cas où l'assurance de l'organisme preneur ne couvre pas l'exposition, celle-ci peut être assurée par Créa Diffusion pour un montant forfaitaire de 68 euros ttc. Si vous choisissez cette option, cochez la case ci-contre : assurance

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

.....
.....

Fait à Marsas, le

Créa Diffusion, le responsable des expositions
Bernard Lavidalie



Le contractant



Merci de nous indiquer vos coordonnées :

Adresse e-mail :

Adresse de livraison de l'exposition :

.....
.....
.....

Adresse de facturation :

Mairie de Villeparisis
32, rue de Ruzé
77270 Villeparisis

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220905-22_07071-AI
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220905-22_07071-AI
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022